



Conseil économique et social

Distr. générale
13 septembre 2017

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité du genre et du développement social
Deuxième session
Addis-Abeba, 11 et 12 octobre 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
**Séances parallèles : d) autonomisation
économique des femmes : dynamiser
l'entrepreneuriat féminin en Afrique**

Autonomisation économique des femmes : stimuler l'entrepreneuriat des femmes en Afrique¹

I. Introduction

1. L'autonomisation économique des femmes est un processus dans lequel celles-ci voient leur dotation en capital (humain, financier et physique) s'accroître au fur et à mesure des nouvelles perspectives économiques offertes et des avantages qui en découlent, ce qui renforce leurs moyens et leur voix. Améliorer les compétences dont les femmes ont besoin sur le marché et augmenter leurs actifs financiers et physiques permettent non seulement d'autonomiser les femmes directement, mais aussi de leur donner de meilleurs moyens d'accéder à un emploi décent, à un salaire élevé, à de meilleures perspectives de carrière et de faire face à la concurrence.

2. Compte tenu des caractéristiques des marchés de l'emploi en Afrique, la majorité des femmes occupent des emplois vulnérables, en tant que travailleuses indépendantes (femmes entrepreneurs du secteur informel dans les zones urbaines) ou travailleuses familiales (travailleuses agricoles dans les zones rurales, le plus souvent sans rémunération). Stimuler l'entrepreneuriat des femmes doit donc constituer une priorité absolue non seulement pour les autonomiser économiquement, mais aussi pour assurer une croissance économique inclusive et un développement durable. Conjuguée à la ferme volonté des États africains de promouvoir l'égalité des genres sur le continent, et aux mesures prises dans ce sens, l'intégration du genre dans les cadres législatifs, les politiques, plans et programmes nationaux, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, entre autres, donne aux États membres des cibles et des délais précis pour assurer l'autonomisation économique des femmes.

3. C'est pourquoi les ministres africains responsables du genre et de la promotion de la femme qui ont assisté à la soixante et unième session de la rencontre africaine préalable à la réunion de la Commission de la condition de

* E/ECA/CGSD/2/1

¹ Une réunion de groupe d'experts s'est tenue à Addis-Abeba les 24 et 25 août 2017 pour examiner et valider le présent rapport. Les participants étaient au nombre de 33, y compris des représentants des ministères de tutelle, des milieux universitaires, du secteur privé et des organisations régionales de la société civile. Le rapport est en cours de révision et la version finale devrait être disponible fin octobre 2017. Le Centre africain pour le genre peut, à la demande des États membres, fournir des synthèses propres à chaque pays.

la femme ont souligné, entre autres, l'importance de promouvoir l'émancipation économique des femmes dans un monde du travail en mutation, ce qui est également le thème de la session. Le Centre africain pour le genre de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) présente des informations et des éléments concrets à l'appui des efforts d'élaboration de politiques des gouvernements africains visant à renforcer l'entrepreneuriat des femmes, d'où le présent rapport.

4. L'objet du rapport est (essentiellement) de présenter un corpus de connaissances et d'analyses sur les voies et les outils dont disposent les gouvernements pour traiter de l'entrepreneuriat des femmes ; de montrer la relation entre autonomisation économique et autonomisation des femmes ; de contribuer, grâce aux éléments concrets présentés, à l'autonomisation économique des femmes en stimulant leur entrepreneuriat en Afrique.

5. Le rapport recourt à des sources de données et d'informations, essentiellement internationales, relatives aux individus, aux entreprises et aux pays, pour la période postérieure à 2010. Il adopte une approche empirique et se fonde exclusivement sur des méthodes quantitatives utilisant des données concernant l'Angola, le Cameroun, l'Égypte, le Mali et la République démocratique du Congo. Il comporte également un profil de femmes entrepreneurs à chaque étape et met en évidence les caractéristiques de leurs entreprises ou activités dans les secteurs formel et informel ; un catalogue des contraintes auxquelles les femmes entrepreneurs doivent faire face dans chaque secteur, ainsi que les écarts de genre ; et une évaluation des résultats de leurs entreprises. Il établit également la relation avec l'accroissement des moyens et de la voix des femmes. Compte tenu de faibles données disponibles, l'analyse est essentiellement limitée à l'économie urbaine non agricole.

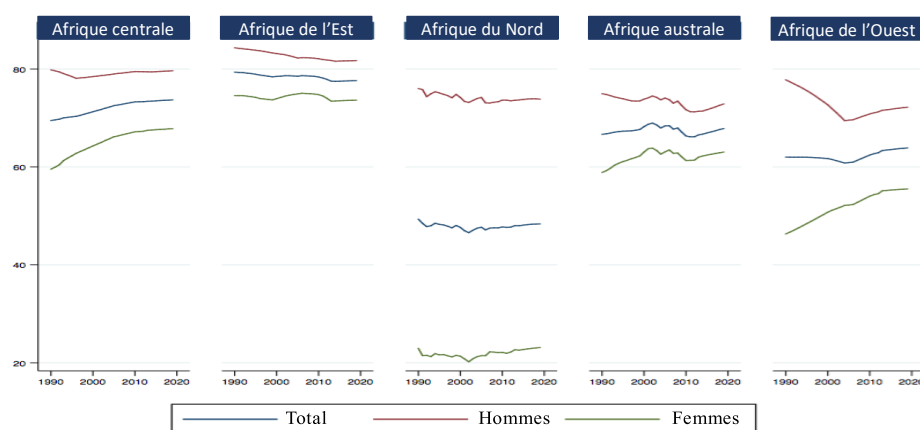
6. Le rapport est un résumé d'un document plus complet que le Centre africain pour le genre compte publier plus tard dans l'année. Il a été présenté pour examen et validation à une réunion de groupe d'experts composé de représentants des administrations publiques, du secteur bancaire, des institutions de recherche, des organisations travaillant dans le domaine de l'entrepreneuriat et d'autres secteurs connexes. Les experts ont fourni de précieuses informations qui seront exploitées dans la version finale du document complet. Celui-ci sera présenté au Comité du genre et du développement social pour engager un débat sur la manière dont les ministères chargés du genre et des affaires féminines et d'autres administrations publiques peuvent s'en servir et examiner d'autres activités qu'ils jugent essentielles pour renforcer l'autonomisation économique des femmes.

II. Profil des femmes entrepreneurs en Afrique

A. Aperçu des femmes africaines sur le marché du travail

7. Les femmes en Afrique ont des taux d'activité supérieurs à ceux de n'importe quelle région du monde : elles représentent environ deux tiers de la population active, même si le taux varie d'une sous-région à l'autre. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), environ 66 % des femmes en Afrique participent à l'activité économique, mais parmi les femmes actives, seules 20 % ont un emploi salarié, ce qui place la majorité de la population active dans le travail indépendant. La figure I montre que 20 % des femmes en Afrique du Nord participent à l'activité économique, mais qu'en Afrique de l'Est ce chiffre est près de 80 %. Ces taux sont élevés, parce qu'ils englobent aussi bien les femmes au chômage que les femmes actives. Il est important de noter que les taux de chômage des femmes, en particulier les jeunes femmes, sont élevés et que les femmes actives sont souvent sous-employées, avec une semaine de travail de moins de 35 heures.

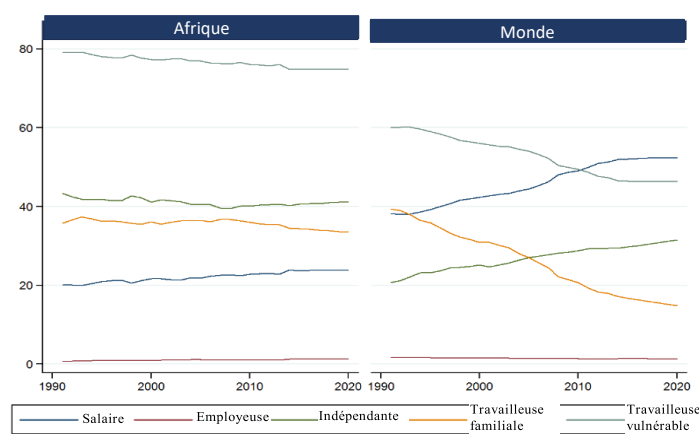
Figure I
Taux d'activité des femmes par sous-région (pourcentage)



Source : Organisation internationale du Travail, *Les indicateurs clefs du marché du travail* (1990-2020).

8. Si ces taux de participation élevés sont encourageants, les États membres ont cependant beaucoup de difficultés à insérer les femmes dans l'emploi productif et de qualité. La figure II montre la tendance de l'état et du secteur de l'emploi dans le temps. La principale source de préoccupation est la proportion extrêmement élevée de femmes occupant un emploi vulnérable – travailleuses indépendantes et travailleuses familiales – qui, selon les projections, devrait être de 75 % d'ici à 2020. Selon l'OIT, les travailleurs indépendants sont les employeurs, les membres des coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux. La figure II laisse entrevoir que les femmes entrepreneurs dont le profil est dressé dans le rapport sont essentiellement celles qui occupent un emploi vulnérable.

Figure II
État de l'emploi des femmes (pourcentage)



Source : Organisation internationale du Travail, *Les indicateurs clefs du marché du travail* (1990-2020).

B. Aperçu des entreprises détenues par des femmes en Afrique

9. L'entrepreneuriat n'est pas un phénomène unidimensionnel facile à définir. Le présent rapport en propose une nouvelle définition, fondée sur celle du Global Entrepreneurship Monitor, un consortium d'institutions de recherche qui collecte des données au niveau mondial sur des indicateurs permettant de cataloguer divers types d'entrepreneurs. Selon le Monitor, l'entrepreneuriat est « une tentative de création d'une nouvelle entreprise ou d'une nouvelle

opération, sous forme de travail indépendant, d'organisme à but lucratif, ou d'expansion d'une entreprise existante, par un individu, un groupe d'individus ou une entreprise établie ». Plusieurs avantages découlent de cette définition. Premièrement, l'entrepreneuriat ne renvoie pas qu'aux entreprises officiellement enregistrées. Deuxièmement, tout le processus de l'entrepreneuriat est internalisé depuis la phase initiale de la planification. Enfin, tout type d'activité commerciale est admis, ce qui signifie que les femmes qui ne sont pas actives dans un secteur ou un emploi traditionnel n'en sont pas exclues.

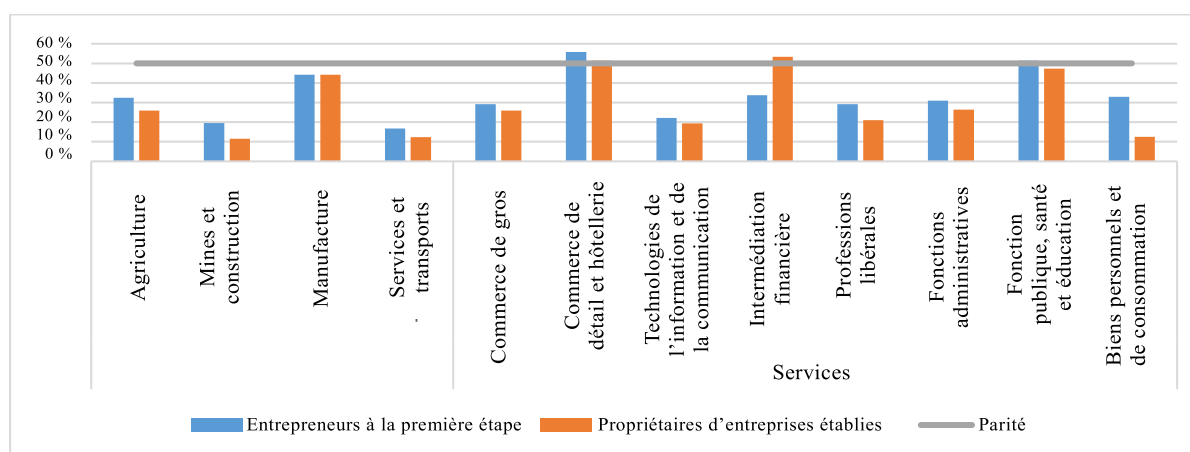
10. Il est important de relever dans les chiffres de l'OIT cités ci-dessus, que sur la majorité des 66 % de femmes en Afrique qui participent à la main-d'œuvre, seuls 20 % occupent un emploi salarié, ce qui place la majorité de la population active dans une activité indépendante. Toutes les femmes qui ont un travail indépendant en Afrique ne sont pas nécessairement des entrepreneurs. Selon la Global Entrepreneurship Monitor, les femmes entrepreneurs en Afrique sont plus souvent poussées par la nécessité que par l'opportunité, contrairement aux hommes entrepreneurs. Par rapport à d'autres régions, l'entrepreneuriat poussé par la nécessité est plus important en Afrique qu'en Asie et dans le Pacifique ou qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

11. De nombreuses femmes entrepreneurs en Afrique ont d'elles-mêmes une image plus positive que les femmes d'autres régions en développement et sont moins susceptibles, en moyenne, de s'abstenir de s'engager dans l'entrepreneuriat de peur d'échouer. Une caractéristique démographique essentielle de cette perception est l'âge. Les femmes de 18 à 24 ans ont des réseaux plus restreints et ont davantage peur de l'échec que les femmes âgées de 25 ans et plus. Les taux de prévalence corroborent cette image de soi positive.

12. En moyenne, les écarts de genre ne sont pas grands en Afrique lorsque l'on divise la prévalence de l'entrepreneuriat par type d'entrepreneurs, par exemple, les nouveaux entrepreneurs en début d'activité mais qui n'ont pas encore payé leurs employés ou les propriétaires de jeunes entreprises de plus de trois mois mais de moins de 42 mois. Il y a également les propriétaires d'entreprises établies de plus de 42 mois et les futurs entrepreneurs qui espèrent lancer leur affaire dans les trois années suivantes.

13. La figure III montre la répartition sectorielle des femmes entrepreneurs par étape d'activité. On constate un fait stylisé : le secteur des services est dominant chez les femmes entrepreneurs. Par exemple, près de 60 % des femmes qui entament le premier stade de leur activité sont dans le commerce de détail et le sous-secteur de l'hôtellerie (Botswana, Ghana, Ouganda et Sénégal), alors que seuls 15 % des entrepreneurs établis dans les sous-secteurs des mines, de la construction, des services et du transport sont des femmes. Cependant, des changements se produisent, lorsque l'on compare les nouveaux venus aux entrepreneurs établis, c'est-à-dire que les nouveaux venus s'éloignent de l'intermédiation financière au profit des biens de consommation, des mines, de la construction et de l'agriculture.

Figure III
Femmes entrepreneurs par secteur et par étape (pourcentage)

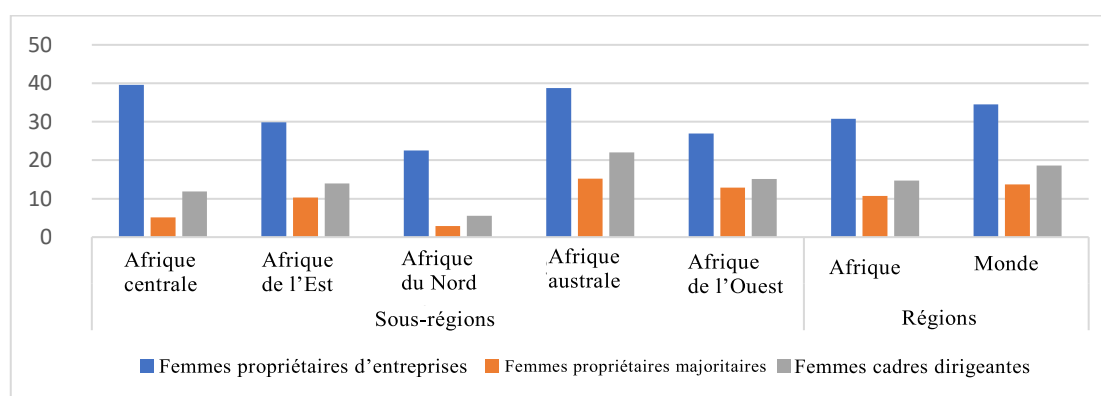


Source : Global Entrepreneurship Monitor (2012-2016).

Note : Les entrepreneurs situés à la première étape sont ceux dont l'entreprise fonctionne depuis moins de 42 mois, alors que les propriétaires d'entreprise établie sont ceux qui ont une activité depuis plus de 42 mois.

14. La figure IV décrit la propriété et la gestion des entreprises au niveau sous-régional et régional. La barre bleue montre la proportion d'entreprises dans lesquelles les femmes participent à la propriété, quelles que soient les parts détenues. La barre orange montre la proportion d'entreprises dans lesquelles la propriétaire majoritaire est une femme qui détient au moins 51 % des parts de l'entreprise. La barre grise montre la proportion d'entreprises dans lesquelles les dirigeants sont des femmes. Dans les deux variables, les entreprises détenues par des hommes se portent mieux que celles détenues par des femmes, mais lorsque l'on compare avec le reste du monde, les taux de prévalence de l'Afrique sont inférieurs à la moyenne mondiale. Au niveau des sous-régions, l'Afrique du Nord affiche les plus faibles taux de participation, de propriété et de gestion des femmes, par rapport aux autres régions. L'Afrique australe est à l'autre extrême, les femmes ayant une forte présence parmi les cadres supérieurs.

Figure IV
Propriété et gestion des entreprises par genre en Afrique (pourcentage)



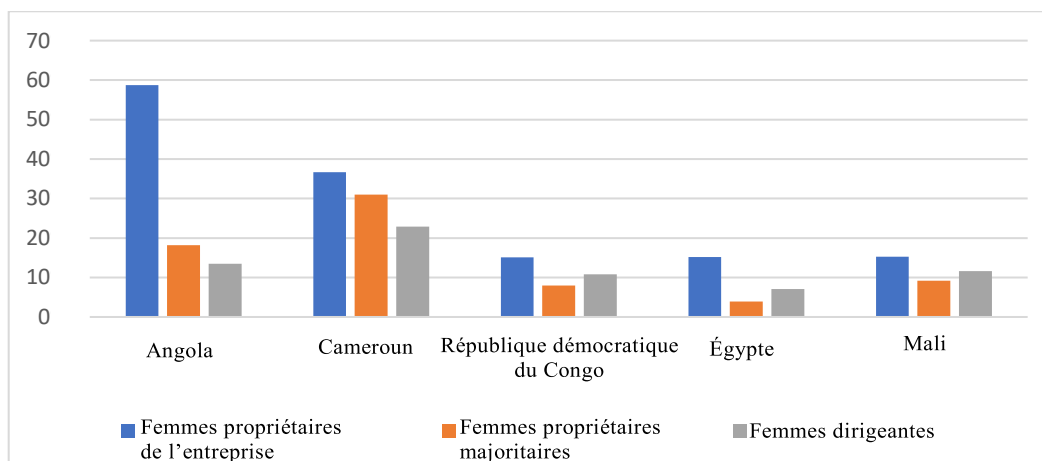
Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises (2006-2016).

Femmes propriétaires d'entreprises du secteur formel

15. Les cas de l'Angola, du Cameroun, de la République démocratique du Congo, de l'Égypte et du Mali montrent une grande variation au niveau sous-

régional² de la détention d'entreprises du secteur formel par des femmes. La figure V montre les trois mesures de la participation des femmes aux entreprises du secteur formel dans le même esprit que la figure IV. Le premier indicateur mesure la proportion d'entreprises dans lesquelles il y a au moins une femme parmi les propriétaires, le deuxième indicateur, la proportion d'entreprises dont les femmes sont propriétaires détenant au moins 51 % des parts de l'entreprise et le troisième indicateur mesure la proportion d'entreprises dirigées par une femme. En Angola et en Égypte, il y a de grandes différences entre la proportion de femmes ayant une prise de participation dans l'entreprise et celles qui en sont propriétaires majoritaires. Néanmoins, il est très prometteur de constater que près de 60 % des entreprises du secteur formel comptent au moins une femme propriétaire en Angola. Comme c'est souvent le cas, les entreprises détenues par des femmes sont dirigées par des femmes, mais l'écart entre ces deux indicateurs tend à montrer, en Angola et au Cameroun, que l'accès des femmes aux entreprises détenues par des hommes est beaucoup plus limité que dans les trois autres pays. De même, en République démocratique du Congo, en Égypte et au Mali, les femmes peuvent devenir plus facilement dirigeantes d'une entreprise que propriétaires de l'entreprise.

Figure V
Prévalence d'entreprises détenues par des femmes dans un groupe de pays (pourcentage)



Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises (2010-2016).

16. La figure VI présente la répartition sectorielle des entreprises détenues par des femmes dans les cinq pays. Les trois secteurs qui émergent du lot sont la manufacture, le commerce de gros et de détail, et l'hôtellerie et la restauration. Le secteur du commerce de gros et de détail occupe la première place, sauf en Égypte, où les deux tiers des entreprises déclarent opérer dans le secteur manufacturier. L'Égypte mise à part, un peu moins d'un quart des entreprises déclarent opérer dans le secteur manufacturier. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration occupe la troisième place, le Cameroun et le Mali regroupant environ un tiers des entreprises. Les disparités de genre³ observées le sont essentiellement dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration où les entreprises détenues par des femmes ont, en moyenne, quatre fois plus de chances de fonctionner. Il est intéressant de noter que le deuxième écart de genre est constaté dans la construction, encore une fois en faveur des

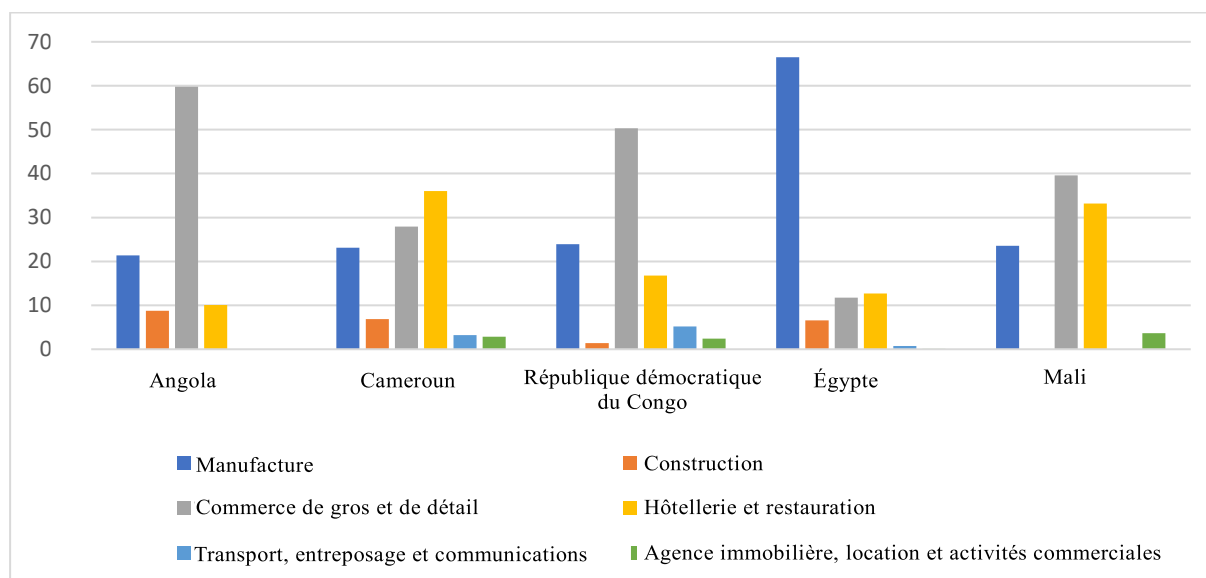
² Il y a plus de 4 000 entreprises dans les cinq pays. Les taux de prévalence sont calculés en utilisant des coefficients de pondération pour déterminer une inférence cohérente sur les mouvements de population. Les pays ont été couverts comme suit : Angola (2010), Cameroun (2016), République démocratique du Congo (2013), Égypte (2013) et Mali (2016).

³ Les disparités de genre sont calculées à partir de deux ratios : la proportion d'entreprises dirigées par des femmes dans le secteur manufacturier dans cette catégorie d'entreprises, divisée par la proportion d'entreprises dirigées par des hommes dans le secteur manufacturier dans cette catégorie d'entreprises. Ainsi, les disparités de genre ne se rapportent pas au genre qui domine un secteur donné.

femmes, la seule exception étant le Mali où aucune entreprise de ce type n'existe dans ce secteur.

Figure VI

Répartition sectorielle des entreprises détenues par des femmes (pourcentage)



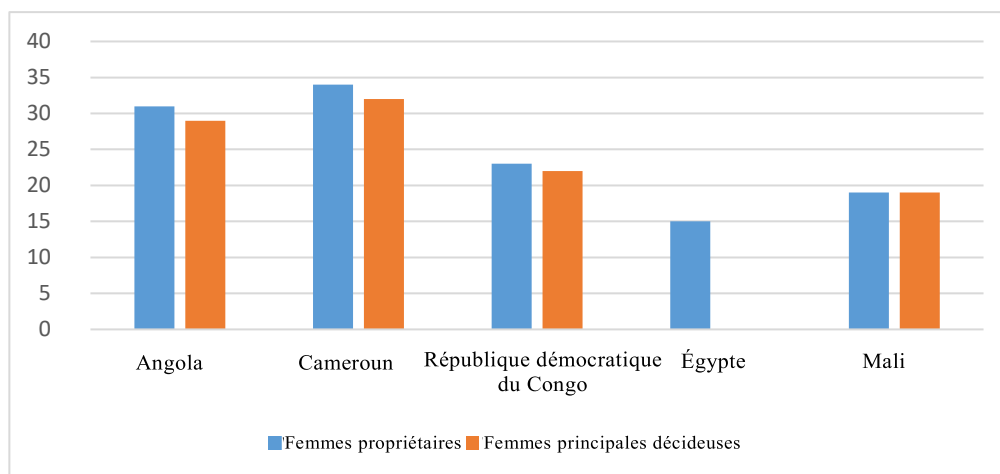
Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises (2010-2016).

Femmes entrepreneurs dans le secteur informel

17. Le phénomène des travailleuses indépendantes est fréquent dans l'économie non agricole. Il est donc important que l'analyse englobe les entreprises du secteur informel⁴. Une grande quantité de données est disponible auprès de ces entreprises, notamment les variables démographiques concernant les propriétaires. La figure VII montre que les taux de prévalence sont beaucoup plus élevés dans le secteur informel que dans le secteur formel. Ce n'est qu'au Cameroun que l'on peut observer des taux similaires de propriété d'entreprise dans les deux secteurs. L'Égypte enregistre l'écart le plus important. Une variable supplémentaire utilisée dans les enquêtes est de savoir si le propriétaire majoritaire est également le principal décideur. À quelques exceptions près, dans les cinq pays, il y a quasiment une superposition bijective des deux aspects. Il y a d'importantes variations au sein des cinq pays. Il convient de noter que c'est uniquement à Benguela dans l'ouest de l'Angola que la proportion d'entreprises détenues par des femmes dépasse celle des entreprises détenues par des hommes.

⁴ Les données de cette sous-section proviennent des enquêtes sur les entreprises du secteur informel menées dans les pays suivants aux années indiquées entre parenthèses : Angola (2010), Cameroun (2009), République démocratique du Congo (2013), Égypte (2008) et Mali (2010). Ces enquêtes sont moins courantes que les enquêtes sur les entreprises, mais l'Afrique occupe la première place, par région, du nombre d'enquêtes menées sur les entreprises du secteur informel dans le monde.

Figure VII
Prévalence d'entreprises détenues par des femmes dans le secteur informel (pourcentage)

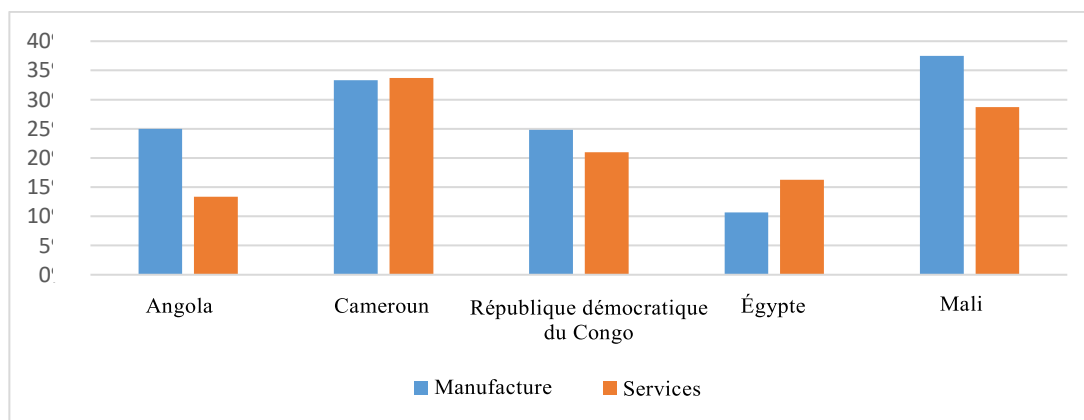


Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises du secteur informel (2008-2013).

Note : En Égypte, les parts détenues ne sont pas ventilées par genre. La proportion représente le pourcentage d'entreprises dans lesquelles il y a au moins une femme parmi les principaux propriétaires. Seuls 2,6 % des personnes interrogées étaient des femmes.

18. De plus, à l'inverse des entreprises du secteur formel, celles du secteur informel opèrent essentiellement dans le secteur manufacturier. La figure VIII montre la proportion d'entreprises détenues par des femmes dans les secteurs de la manufacture et des services au niveau le plus agrégé. Ces entreprises représentent, au mieux, près de 40 % des entreprises manufacturières au Mali contre un peu plus de 30 % au Cameroun. Une désagrégation supplémentaire de ces deux secteurs montre que les femmes ont tendance à se concentrer dans les secteurs suivants : habillement, café, sucre et aliments cuisinés dans le secteur manufacturier, et vente de produits alimentaires et de vêtements dans le secteur du commerce de gros et de détail. Les femmes entrepreneurs sont également présentes dans les services de nettoyage et de lavage et de la coiffure dans le secteur des services.

Figure VIII
Répartition sectorielle des entreprises détenues par des femmes dans le secteur informel (pourcentage)



Source : Données tirées des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises du secteur informel (2008-2013).

19. Les disparités de genre sont calculées en rapportant la proportion d'entreprises détenues par les femmes dans le secteur manufacturier au sein

d'une catégorie d'entreprises à la proportion d'entreprises détenues par les hommes dans le secteur manufacturier au sein de cette catégorie d'entreprises. Il est important de noter que l'on atteint la parité de genre au Cameroun, que l'on observe des disparités de genre contre les femmes en Égypte et que l'on observe des disparités de genre contre les hommes en Angola, en République démocratique du Congo et au Mali. Cela signifie que les entreprises détenues par des femmes sont plus prévalentes dans le secteur manufacturier informel que dans le secteur manufacturier formel, sauf en Égypte.

20. Enfin, on constate qu'il y a davantage de jeunes entreprises détenues par des femmes dans le secteur informel que dans le secteur formel. Il s'agit essentiellement de microentreprises et petites entreprises. Par rapport aux entreprises détenues par des hommes, les femmes déclarent une bien plus grande probabilité d'opérer à partir de leur domicile, en particulier en Angola, au Cameroun et au Mali. Si la plupart des femmes acquièrent des actifs, seule une minorité les finance par l'intermédiaire d'institutions financières du secteur formel. Ce constat va de pair avec un autre, à savoir que moins d'un tiers des entreprises détenues par des femmes dans les cinq pays déclarent avoir demandé des prêts l'année précédente, alors que la majorité d'entre elles détiennent des comptes bancaires. En outre, les caractéristiques démographiques des femmes détenant des entreprises montrent que la majorité d'entre elles sont mariées et âgées de plus de 30 ans mais ont un niveau d'éducation particulièrement élevé par rapport aux moyennes nationales correspondantes.

III. Obstacles à l'entrepreneuriat des femmes en Afrique

21. Compte tenu du profil des femmes entrepreneurs et des entreprises détenues par des femmes en Afrique, le rapport présente une liste des principaux obstacles auxquels font expressément face les femmes entrepreneurs et leurs entreprises. Il est cependant important de souligner que ces obstacles varient d'un pays à l'autre et dans le temps. Même dans un pays donné, les entreprises détenues par des femmes dans le secteur manufacturier font face à un ensemble d'obstacles différents de ceux du secteur des services. De plus, les entreprises enregistrées déclarent une plus grande variété d'obstacles que les entreprises non enregistrées. Enfin, les obstacles varient aussi selon la taille des entreprises.

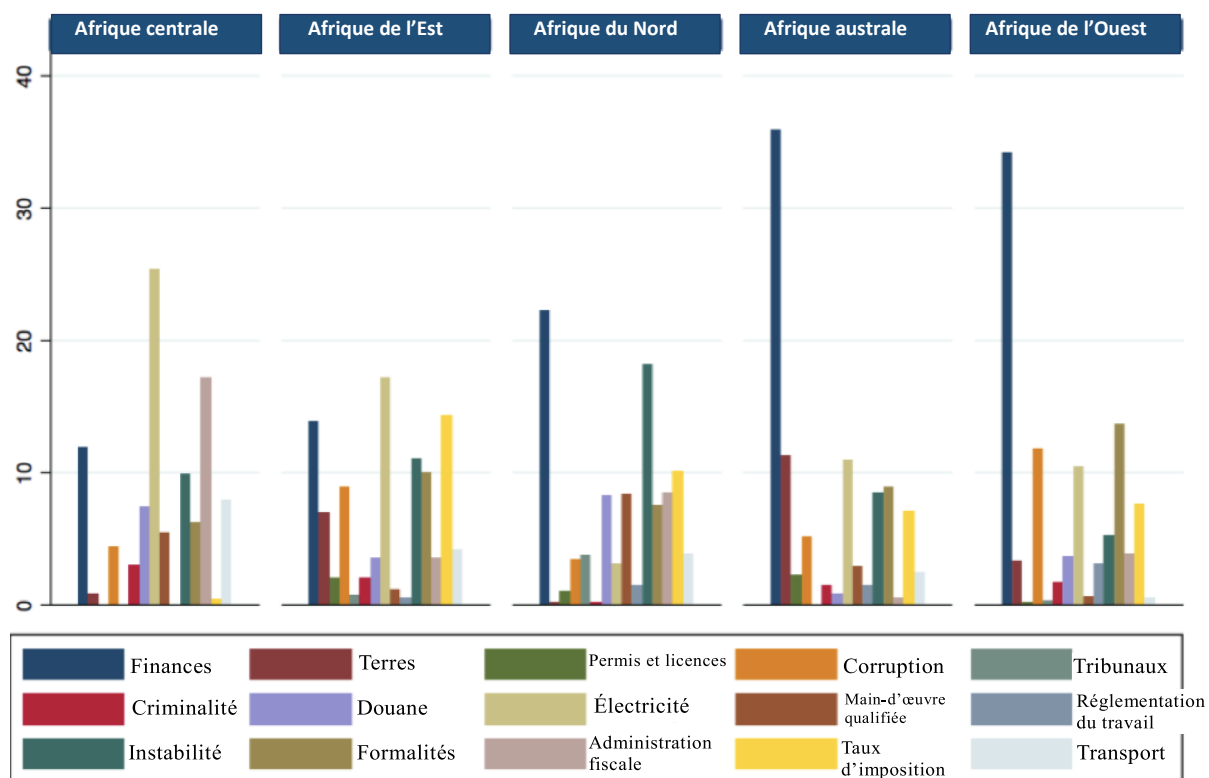
22. Avant l'analyse effectuée au niveau des pays, la figure IX donne une vue d'ensemble des principaux obstacles auxquels font face les femmes entrepreneurs détenant des entreprises dans le secteur informel, par sous-région. Le plus grand obstacle couramment déclaré par les femmes dirigeantes est l'accès au financement, en particulier en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest. Indépendamment de la forte proportion d'entreprises détenues par des femmes qui ne demandent pas de prêt, l'accès au financement demeure le plus grand obstacle au fonctionnement de ces entreprises. Ce constat est corroboré par le fait que la majorité des entreprises détenues par des femmes en Afrique financent leur fonds de roulement et leurs acquisitions d'actifs grâce aux bénéfices non distribués. Comme la plupart des entreprises opèrent dans le secteur des services avec de faibles marges bénéficiaires et font face à une forte concurrence, il est peu probable que les bénéfices non distribués puissent être d'une telle ampleur qu'elles permettent soit une réorientation sectorielle soit une croissance importante de l'entreprise.

23. L'électricité est le second obstacle le plus fréquemment déclaré, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. À titre d'exemple, plus de 40 % des femmes dirigeantes en République Centrafricaine et à Djibouti se plaignent qu'il s'agit du plus grand obstacle entravant leurs opérations. L'instabilité politique vient en troisième position, en particulier en Afrique du Nord, en raison des troubles survenus récemment dans la sous-région. Des préoccupations similaires sont exprimées un peu partout en Afrique. Par exemple, à Madagascar (2013), 54 % des entreprises estiment que l'instabilité politique est le plus grand obstacle qu'elles rencontrent. À l'autre bout du

spectre, l'octroi de licences et de permis, l'accès aux tribunaux et à la réglementation du travail sont les obstacles les moins fréquemment signalés.

Figure IX

Contraintes subies par les dirigeantes en Afrique (en pourcentage)

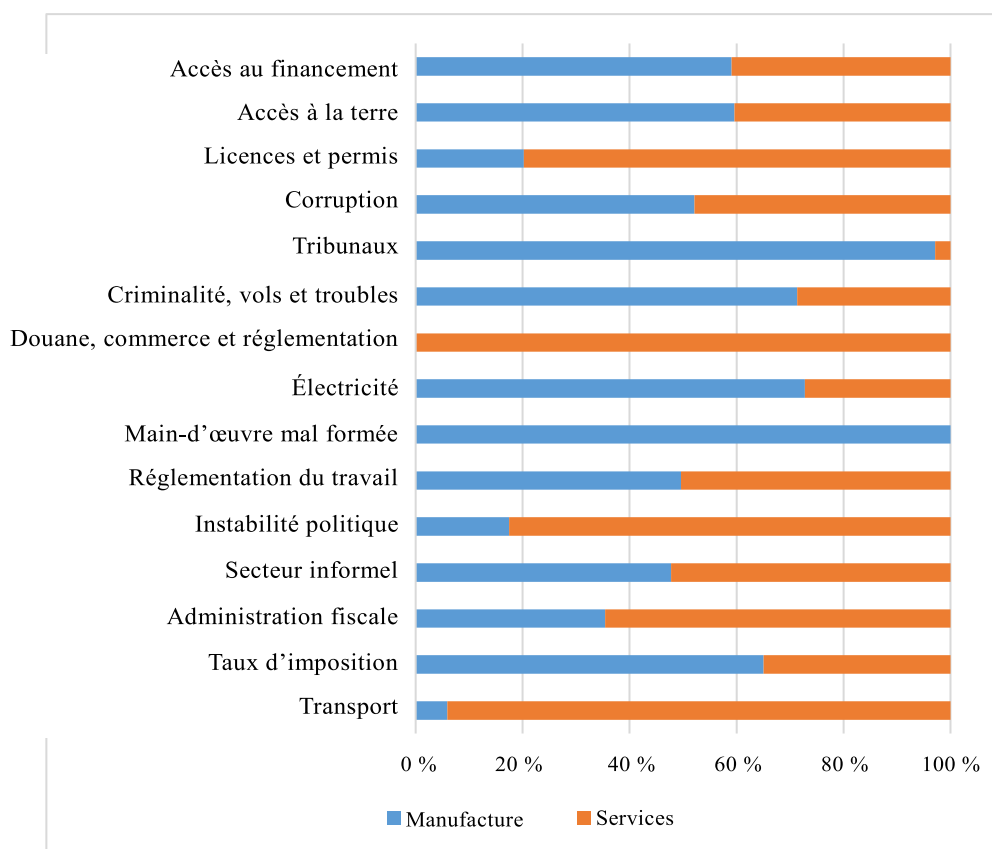


Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises (2009-2016).

IV. Entreprises du secteur formel et poids des contraintes

24. Les entreprises du secteur formel se heurtent à une multitude de contraintes simultanées. La figure X renvoie à la plus grande contrainte touchant au fonctionnement des établissements détenus par des femmes et présente de façon agrégée leurs réactions à ces contraintes (pour l'Angola, le Cameroun, la République démocratique du Congo, Égypte et le Mali) dans les secteurs manufacturiers et des services. Il est important de noter qu'il s'agit entièrement des perceptions du principal décideur de chaque entreprise. Par conséquent, les mesures sont subjectives et peuvent dépendre de la conjoncture, comme par exemple l'expérience récente du propriétaire de l'entreprise.

Figure X
Contraintes rencontrées par les entreprises du secteur formel détenues par des femmes, par secteur (pourcentage)

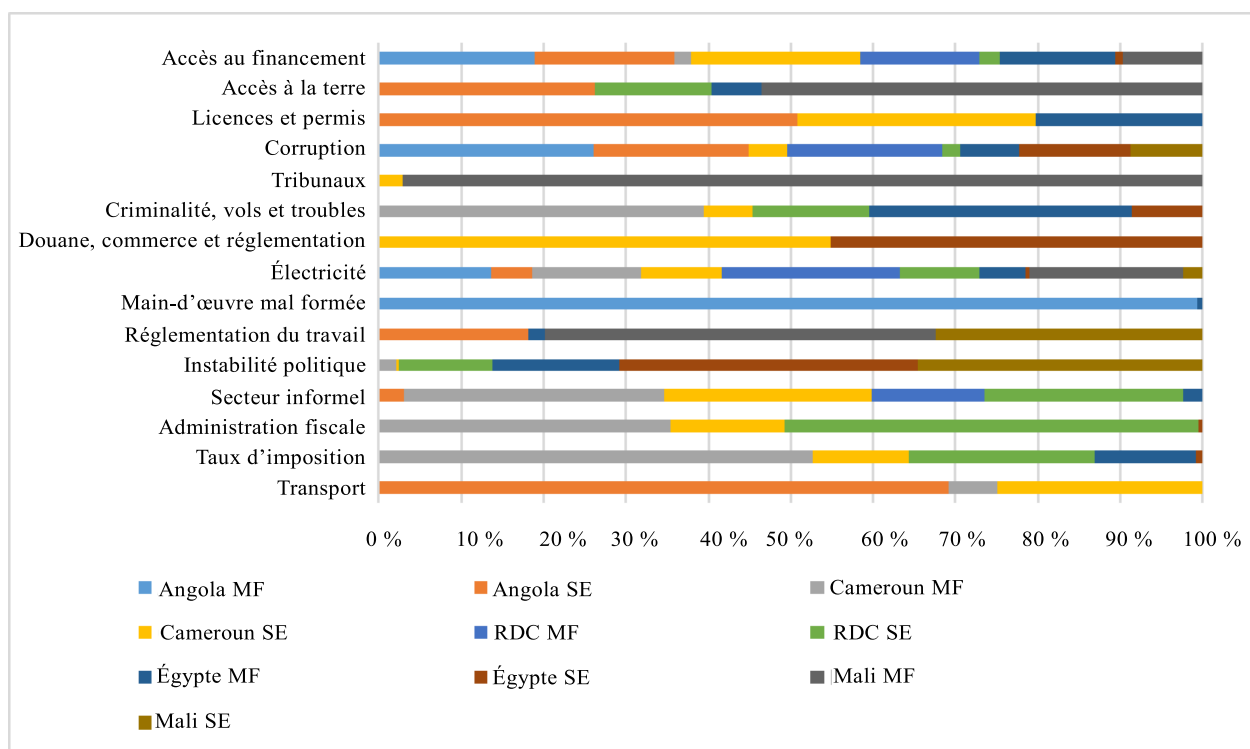


Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises (2010-2016).

25. Le choix sectoriel d'une entreprise détermine le type de contraintes qu'elle rencontre. Les entreprises du secteur manufacturier, par exemple, se plaignent surtout d'une main-d'œuvre mal formée, de l'accès aux tribunaux et de l'électricité, alors que celles du secteur des services mentionnent les douanes, la politique et la réglementation commerciales, l'instabilité politique, l'octroi de licences de permis et le transport. Si les entreprises manufacturières sont plus susceptibles de se plaindre de l'accès au financement, la différence entre les entreprises des deux secteurs est beaucoup moins importante que les contraintes mentionnées plus haut. Enfin, certaines contraintes touchent les entreprises de chaque secteur de la même manière. La corruption, la réglementation du travail et les pratiques du secteur informel ainsi que la concurrence qui s'ensuit de la part des entreprises du secteur informel figurent parmi les principales contraintes auxquelles les deux secteurs portent la même attention.

26. La figure XI ventile les contraintes par secteur dans les cinq pays. Premièrement, les entreprises manufacturières sont plus enclines à citer l'accès au financement comme principale contrainte, sauf au Cameroun, où ce sont les entreprises du secteur des services qui le font de manière démesurée. Si l'accès à la terre est plus pertinent pour le secteur des services, au Mali, ce sont davantage les entreprises manufacturières qui s'en plaignent.

Figure XI
Contraintes rencontrées par les entreprises du secteur formel, par secteur et par pays (pourcentage)



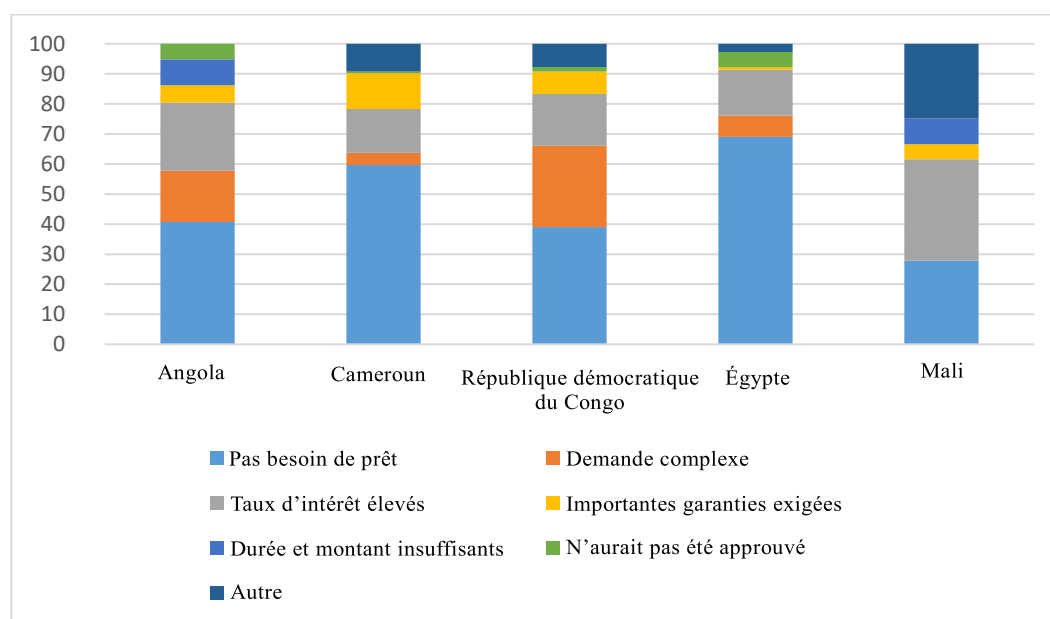
Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises (2010-2016).

Abréviations : MF = manufacture ; SE = services.

27. L'accès aux tribunaux est principalement un problème malien dans le secteur manufacturier et le transport l'est dans le secteur des services angolais. Les entreprises manufacturières en Angola ressentent les contraintes causées par une main-d'œuvre mal formée. Au Cameroun les entreprises du secteur des services se plaignent essentiellement des douanes et de la réglementation commerciale, alors que la réglementation du travail reçoit la plus grande attention de la part des entreprises maliennes détenues par des femmes. Enfin, il convient de noter que ce sont principalement les entreprises manufacturières des cinq pays qui ont cité le problème de l'électricité. Parmi les 15 contraintes énumérées (voir figure XI), deux (l'électricité et l'accès au financement) sont communes aux pays de l'échantillon.

28. En ce qui concerne l'accès au financement dans les cinq pays, un peu moins de 40 % des entreprises détenues par des femmes déclarent avoir acquis un actif. Lorsqu'on les interroge sur le financement de l'entreprise, la majorité des entreprises détenues par des hommes et des femmes déclarent avoir utilisé des bénéfices non distribués. La part de bénéfices utilisés atteint 98,4 % en Égypte, 91,1 % en République démocratique du Congo et 89,2 % en Angola. Dans ces trois pays la proportion d'entreprises ayant utilisé le financement des banques est inférieure à 5 %. C'est uniquement au Mali que moins de 60 % des entreprises ont utilisé des bénéfices non distribués, et près de 30 % des entreprises détenues par des femmes ont eu recours au financement bancaire.

Figure XII
Principales raisons de ne pas demander un prêt (pourcentage)



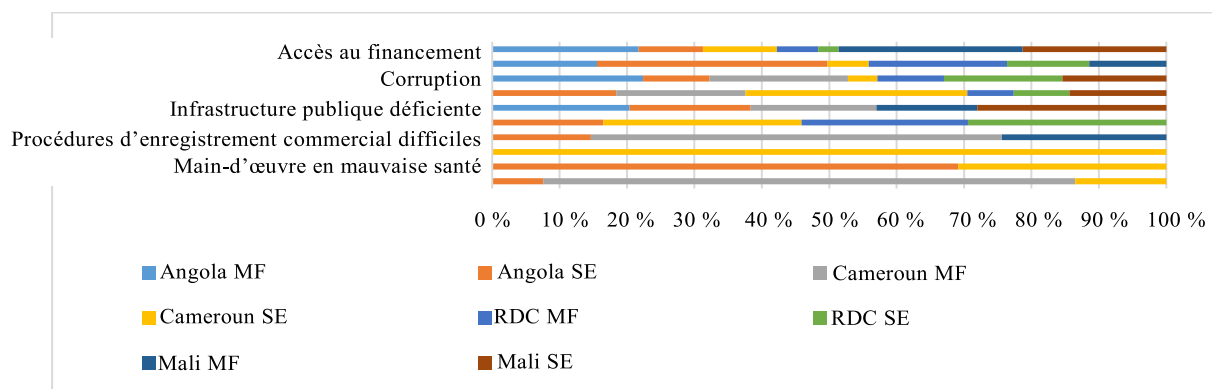
Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises (2010-2016).

29. L'examen des sources de financement du fonds de roulement ne modifie pas le tableau d'ensemble, à savoir que près de 90 % des entreprises détenues par des femmes déclarent que les bénéfices non distribués sont leur principale source de financement du fonds de roulement. Essentiellement, parce qu'elles hésitent à demander des prêts. La figure XII donne un aperçu des raisons de cette hésitation. Dans l'échantillon des entreprises qui n'ont pas demandé un prêt dans les cinq pays, par exemple, au moins 40 % laissent entendre qu'elles n'en ont pas besoin. Ce chiffre atteint 70 % en Égypte et 60 % au Cameroun. Au Mali, les taux d'intérêt élevés constituent la première raison pour laquelle les entreprises n'empruntent pas, alors qu'en République démocratique du Congo, les entreprises déclarent que la procédure de demande de prêt est trop complexe. Si 5 % des entreprises détenues par des femmes déclarent que la condition consistant à obtenir la permission d'un partenaire les dissuade d'emprunter à nouveau, ce chiffre chute à 1 % pour les entreprises détenues par des hommes.

V. Entreprises du secteur informel et poids des contraintes

30. Les contraintes perçues par les propriétaires et les dirigeants d'entreprises enregistrées et non enregistrées opérant dans le secteur manufacturier et celui des services (sans exclure les microentreprises enregistrées) sont les mêmes. La figure XIII montre une analyse sectorielle des contraintes rencontrées par les entreprises non enregistrées détenues par des femmes, comparant les contraintes du secteur manufacturier à celles du secteur des services.

Figure XIII
Contraintes rencontrées par les entreprises du secteur informel détenues par des femmes, par secteur et par pays (pourcentage)



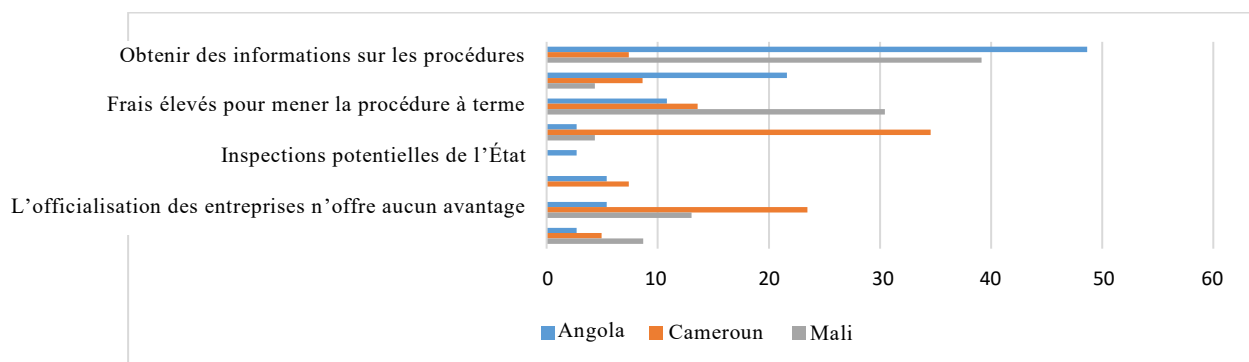
Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises (2008-2013).

Abréviations : MF = manufacture ; SE = services.

31. Les entreprises du secteur manufacturier et de celui des services désignent également la corruption et le mauvais état de l'infrastructure publique comme étant les principaux obstacles à leurs opérations. Les écarts sectoriels ne sont pas importants en ce qui concerne l'accès au financement et l'accès à la terre. Pour les entreprises du secteur des services, comparé au secteur manufacturier, la qualité des travailleurs apparaît comme une plus grande contrainte. À titre d'exemple, seules les entreprises du secteur des services ont désigné les travailleurs sur lesquels on ne peut compter et la mauvaise santé de la main-d'œuvre (Cameroun et Angola) comme étant les plus grandes contraintes, même si la majorité des entreprises déclarent que la main-d'œuvre mal formée est la plus grande contrainte. Dans le secteur manufacturier, les plus grands obstacles aux opérations des entreprises sont les procédures d'enregistrement et la demande limitée de produits et de services.

32. La figure XIV donne un aperçu des raisons pour lesquelles des entreprises détenues par des femmes ne sont pas enregistrées. En Angola et au Mali, les raisons les plus fréquemment avancées concernent la procédure elle-même. De plus, seuls 5 % des entreprises en Angola déclarent qu'il n'y a aucun avantage à s'enregistrer. Ce chiffre passe à 13 % au Mali.

Figure XIV
Principales raisons pour lesquelles les entreprises du secteur informel ne sont pas enregistrées (pourcentage)



Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises du secteur informel (2008-2013).

33. Au Cameroun, les entreprises restent dans le secteur informel essentiellement pour une raison structurelle, en ce sens que la majorité des entreprises détenues par des femmes sont préoccupées par les taxes et près d'un quart d'entre elles jugent qu'il n'y a aucun avantage à officialiser leur activité.

VI. Conclusions et recommandations

34. Le rapport a présenté un aperçu de la situation des femmes entrepreneurs en Afrique dans cinq pays et a mis en évidence les principaux défis qu'elles doivent relever. L'étude des cinq pays montre que la majorité des femmes actives sont des travailleuses indépendantes du secteur informel des services. Ces femmes font cependant face à des contraintes d'ordre social, culturel, économique, politique, personnel, familial et communautaire qui les empêchent de mener des activités productives dans des secteurs lucratifs. Plus précisément, les principales conclusions tirées sont les suivantes :

- a) Les marchés du travail en Afrique ne sont pas propices à l'autonomisation économique des femmes. Celles-ci sont contraintes au travail indépendant vulnérable, caractérisé par d'importants écarts de salaires et de revenus ainsi qu'une ségrégation sectorielle et des emplois, et elles font face à des obstacles juridiques entravant les perspectives économiques ;
- b) Les barrières juridiques, les incitations insuffisantes et le manque de temps obligent les femmes à choisir elles-mêmes l'entrepreneuriat poussé par la nécessité dans le secteur des services ;
- c) La prévalence des entreprises détenues par des femmes est variable mais demeure inférieure à 30 %. Dans le secteur formel comme dans le secteur informel, ces entreprises sont répandues dans le secteur des services, sauf en Égypte (seuls 4 % des entreprises du secteur formel sont détenues par des femmes). La majorité des entreprises détenues par des femmes sont des micros et petites entreprises qui opèrent dans le commerce de gros et de détail ainsi que dans l'hôtellerie et la restauration. Les femmes propriétaires de ces entreprises sont jeunes, peu enclines à intégrer le secteur formel ou à exporter leurs biens. Elles opèrent le plus souvent à partir de leur domicile ;
- d) Dans le monde des affaires, les entreprises détenues par des femmes font face aux mêmes défis que celles détenues par des hommes, en particulier lorsqu'on compare celles d'un même secteur, d'une même nature et d'un même lieu. Les femmes déclarent que l'accès au financement est la toute première contrainte que rencontrent les entreprises du secteur formel, du secteur informel et les microentreprises. Si une minorité d'entreprises déclarent avoir des prêts, celles qui n'en ont pas affirment ne pas en avoir besoin. Les hommes comme les femmes utilisent les bénéfices non distribués pour financer les acquisitions d'actifs et le fonds de roulement de leur entreprise ;
- e) Pour la majorité des entreprises du secteur informel des pays étudiés, étant donné que seules quelques entreprises ont une déclaration fiscale, les barrières non structurelles à leur officialisation sont la principale raison de leur maintien dans le secteur informel. La rationalisation du processus d'officialisation devrait aider la plupart de ces entreprises à faire la transition du secteur informel au secteur formel, puisqu'elles déclarent plusieurs avantages escomptés allant de l'accès au financement à l'accès aux marchés.
- f) Les entreprises détenues par les femmes, en particulier celles du secteur informel et les microentreprises, sont plus enclines à recruter des femmes que les entreprises détenues par des hommes. Dans la plupart des pays étudiés, le différentiel représente jusqu'à une employée supplémentaire dans les entreprises détenues par des femmes par rapport à celles détenues par des hommes.

35. Si l'accès au financement est souvent cité comme l'obstacle le plus important, on ne sait pas bien ce que les femmes pourraient faire d'un tel financement et si elles ont les compétences financières et commerciales nécessaires pour l'utiliser à des fins productives et demeurer solvables. On ne dispose pas encore d'éléments concernant la façon dont les femmes recourent à des prêts pour faire la transition d'un secteur improductif à un secteur productif.

36. À la lumière de ces conclusions, il est important que les décideurs prennent davantage de mesures afin que les femmes puissent tirer profit de leur travail et qu'ils contribuent à supprimer certains des obstacles que rencontrent les femmes entrepreneurs en Afrique. En conséquence, les recommandations suivantes sont formulées :

- a) L'inclusion financière ne signifie pas seulement l'accès au crédit. En l'absence de marchés d'assurances, il est primordial que les femmes entrepreneurs aient accès à des comptes d'épargne en bonne et due forme pour leur entreprise, distincts de leur compte personnel. Les femmes entrepreneurs demeurent plus vulnérables aux chocs négatifs sur les revenus que les entrepreneurs ;
- b) Les femmes sont de très bonnes clientes des institutions de microfinancement car leurs taux de remboursement sont élevés. Il faut donc prendre en compte leurs antécédents financiers pour les aider à faire la transition des institutions de microfinancement aux banques commerciales. On pourrait également élargir la définition des actifs pour y inclure les biens mobiliers et assouplir ainsi les exigences en matière de garanties ;
- c) Les modalités des prêts des institutions de microfinancement doivent être améliorées, en particulier au tout début de l'entrepreneuriat, lorsque les femmes ont besoin d'un répit jusqu'à ce qu'elles atteignent le seuil de rentabilité ;
- d) Le ciblage est indispensable. Les femmes les plus pauvres ou les plus marginalisées sont celles qui ont le plus de mal à obtenir un crédit et qui tirent le maximum de profit d'un capital ciblé ;
- e) La banque mobile joue un rôle crucial car elle permet aux femmes d'accéder à des services financiers. Il s'agit également d'un instrument qui les aide à assurer le contrôle de leurs actifs, de leurs prêts et de leurs économies.

37. Enfin, les cadres juridiques doivent promouvoir l'égalité des genres. Si de nombreux pays se sont dotés des dispositions législatives et réglementaires, les problèmes concernant leur application et leur respect émanent souvent de normes sociales et de traditions locales. De plus, il faut se pencher sur les points suivants :

- a) Les fortes disparités entre les droits des femmes mariées et ceux des femmes célibataires doivent être immédiatement éliminées. Il a été établi que la majorité des femmes entrepreneurs étaient mariées mais n'avaient ni les droits ni les incitations nécessaires pour entreprendre des activités génératrices de revenus ;
- b) Il faut encourager l'accès des femmes à des conseils juridiques et appuyer les organisations poursuivant cet objectif. Des progrès remarquables ont été accomplis en Afrique au cours des périodes 1960-2010 et 2010-2016. On ne sait pas à quel point les femmes savent qu'elles ont des droits, mais leurs faibles niveaux d'alphabétisation et d'accès aux médias donnent à penser qu'elles ne connaissent pas ces droits, en particulier dans les zones rurales ;
- c) Le droit coutumier est très puissant en Afrique, car il est profondément et largement enraciné dans la société. Les valeurs positives de l'égalité des genres dans les traditions locales doivent être recensées et mises en avant. Leur application, en particulier

dans les zones rurales où le droit coutumier prévaut, pourrait être facilitée par le renforcement du rôle des femmes à tous les niveaux de l'appareil judiciaire.